

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-000904 / 69130479  
IUB Engineering SA, succursale de Belfaux, 1762 Givisiez  
Direction, coordination et gestion local des travaux de génie civil, chantiers pour:  
CFF Ligne 150, 4<sup>e</sup> voie Lausanne-Renens (VD), tunnels de Ligers (BE),  
Mt Terri et Mt Russelin (JU) selon mandat de l'OFROU ou des CFF  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.07.2015–30.11.2017 (Nouveau permis)

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-001469 / 62067482  
Vifor SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
Dpt Assurance Qualité et Technique: intervention de dépannage  
lors de problème technique dans la production  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
12 H  
01.09.2015–31.12.2015 (Renouvellement)

### Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 15-001468 / 62067482  
Vifor SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
Secteur fabrication et conditionnement produit pharma  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
51 H, 47 F  
01.09.2015–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

30 juin 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail